



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Police

Question écrite n° 10491

Texte de la question

M Bernard Bosson demande à M le ministre de l'intérieur quelle est sa position vis-à-vis de la proposition du chancelier Kohl portant sur la création d'une police fédérale européenne.

Texte de la réponse

Reponse. - La création d'une police fédérale européenne pose la question d'instances juridictionnelles de même niveau ; elle implique la définition de crimes fédéraux, et une harmonisation des législations nationales. C'est dire qu'elle suppose le respect d'une série de préalables importants compte tenu de la diversité que l'on peut constater en ces matières entre les États membres. Dans l'attente de la mise en place d'une formule qui se situe dans le long terme, les polices des États membres développent soit sur un plan bilatéral, soit dans le cadre de TREVI, des formules de coopération opérationnelles sous forme, notamment, d'échange et de mise en commun d'informations.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10491

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 1989, page 1098